

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 27 MARS 2024

22 - Objet : TABLEAU DES EMPLOIS MISE A JOUR – CREATION ET/OU SUPPRESSION D'EMPLOIS N° Ordre : DE-031-2024

Rapporteur : Jacques Lambert, Vice-Président en charge des ressources humaines, de l'administration générale et président de la CAO/CDSP

Nomenclature : 4.1.3 : création ou suppression d'emplois

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Francescas, après convocation régulière du Président du 20 mars 2024, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (41) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Stéphanie DAVID

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fioux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRES

Le Frechou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : -

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : -

Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE,

Pompiéy : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (8) :

Barbaste : M. Michel DAUNES à Mme Valérie TONIN

Lavardac : Mme Isabelle SALIS à M. Sébastien CRUSSIÈRES

Montesquieu : M. Alain POLO à M. Ludovic BIASOTTO

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à Mme Evelyne CASEROTTO, Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Stéphanie GARBAY à M. Nicolas LACOMBE, Mélanie SERRE-SOLANO à M. Serge ARNAUNÉ, M. Frédéric SANCHEZ à M. Hugues DAVID,

Membres absents excusés (1) :

Mézin : Mme Dominique BOTTEON

Membres absents non excusés (2) :

Lavardac : M. Georges BARBARA

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 41

Votants : 49

Absents : 11

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 0

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 8

- Dont abstention : 0

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois pour permettre des modifications de durée de l'emploi, des avancements de grade, des promotions internes, etc.

En cas de suppression d'emplois ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

La délibération doit préciser :

- Le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé,
- Le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de contractuel créé en application de l'article L.332-8 du code précité, (lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'exercer les fonctions (L.332-8 1°), lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services justifient le recours à un agent contractuel de droit public (L.332-8 2°), dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants pour tous les emplois (L.332-8 3°), dans les communes ou groupements de communes d'au moins 1 000 habitants pour les emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire inférieure à 17 heures 30 (L.332-8 5°), pour les emplois dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autre autorité territoriale dans les communes de moins de 2 000 habitants ou groupements de communes de moins de 10 000 habitants (L.332-8 6°).

Vu la délibération n°DE-124-2023 du 20 décembre 2023 portant modification du tableau des emplois,

Vu la présentation réalisée en commission administration générale/RH, le 27 février 2024,

Vu l'avis favorable préalable du Comité Social Territorial (CST) en date du 27 février 2024,

Légende jaune :

Un agent ayant été admis au concours interne de rédacteur territorial il convient :

- de créer un emploi sur ce grade dans le tableau des titulaires.

La suppression de son emploi actuel relevant de la catégorie C sera effectuée à l'issue de son stage d'une durée de 1 an et après titularisation.

Légende bleue :

Afin de permettre la nomination d'agents remplissant les conditions pour un avancement de grade au titre de l'année 2024, il convient de procéder aux créations d'emplois, dans le tableau des titulaires.

Les suppressions d'emplois approuvées lors du dernier CST du 27/02/2024 seront effectuées au fur et à mesure des nominations et lors de chaque Conseil Communautaire.

Légende orange :

Considérant le recrutement d'un agent polyvalent au sein du service patrimoine, il convient :

- d'ajouter un emploi pourvu dans le tableau des contractuels sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Légende verte :

Dans le cadre du recrutement d'un Chef du service environnement, une commission a été organisée et le candidat retenu titulaire de la fonction publique relève de la catégorie B, alors que l'emploi créé était sur une catégorie A et contractuel, il convient :

- de créer un emploi de Chef du service environnement au grade de technicien principal de 1^{ère} classe dans le tableau des titulaires, et de supprimer l'emploi relevant du grade d'ingénieur dans le tableau des contractuels.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver** la modification du tableau des emplois ainsi proposée, qui prendra effet dès que la présente délibération sera rendue exécutoire, comme suit :

TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE					
Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché hors classe	A	1	1	0	1 Directeur Général des services
Attaché territorial	A	5	5	0	1 Directrice Action Sociale 1 Directrice Communication 1 Directrice des Ressources Humaines

					1 Directrice des Affaires financières Chargée de mission Leader et dév économique
Rédacteur principal 1ère classe	B	3	3	0	1 Conseiller de Prévention 1 Responsable des Affaires Générales et tenue des Assemblées 1 Responsable administrative et financière des services techniques
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	1	0	1 Directrice service PEEJ
Rédacteur	B	2+1	2	0	2 Instructrices Urbanisme
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	4	4	0	1 Assistant de gestion comptable et ressources humaines 1 Conseillère emploi 1 Assistante de gestion administrative de l'Ecole de musique et de danse 1 Assistante de gestion administrative pôle fonctionnel
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	3	3	0	1 Assistant comptable 1 Assistante de gestion comptable et services techniques 1 Gestionnaire paie/carrière
Adjoint administratif	C	2	2	0	1 Assistante de gestion administrative Enfance et Jeunesse 1 Assistante RH
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	A	1	1	0	1 Directeur des Services techniques
Technicien principal de 1ère classe	B	0+1	0	0	
Agent de maitrise principal	C	3+1	3	0	1 Technicien ouvrages 1 Agent d'exploitation voirie 1 Référent des documents techniques
Agent de maitrise	C	1	1	0	1 Encadrant voirie
Adjoint technique principal 1ère classe	C	7	7	0	2 Chef d'équipe Voirie 3 Agents d'exploitation Voirie 1 Agent d'exploitation Voirie spécialisé 1 Responsable du service Patrimoine
Adjoint technique principal 2ème classe	C	5+3	5	1	2 Agents d'exploitation Voirie 1 Agent technique polyvalent 1 Agent polyvalent du Patrimoine

					1 Agent d'entretien
Adjoint technique	C	12	12	0	4 agents d'exploitation Voirie spécialisés 3 Agents d'exploitation Voirie 2 Agents polyvalents du Patrimoine 1 Chef d'équipe voirie 1 Mécanicien Voirie 1 Agent d'entretien
FILIERE CULTURELLE					
Assistant d'enseignement principal 1ère classe	B	7+1	7	0	1 Directeur de l'Ecole de Musique et de Danse 5 Enseignants Musique 1 Enseignant Danse
Assistant d'enseignement principal 2ème classe	B	2	2	0	2 Enseignants Musique
Adjoint du patrimoine	C	1	1	0	1 Archiviste délégué à la protection des données
FILIERE ANIMATION					
Animateur	B	1	1	0	1 Coordonnateur Jeunesse
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	8	8	0	1 Directeur ALSH 3 Directeurs ALSH /NAP 1 Directeur Maison des Jeunes 1 Directeur ALSH /NAP 2 Animateurs
Adjoint d'animation	C	3	3	2	1 Animateur RAM 2 Animateurs
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Educateur de jeunes enfants	A	1	1	0	1 Educatrices de Jeunes Enfants
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1	1	0	1 Educatrice de Jeunes Enfants
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	3	3	0	3 Auxiliaires de puériculture
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	1	1	0	1 Auxiliaire de puériculture
Agent social principal 1ère Classe	C	1+1	1	0	1 Assistante éducative Petite Enfance
Agent social principal 2ème classe	C	3+1	3	0	3 Assistantes éducatives Petite Enfance
Agent social	C	6	6	0	6 Assistantes éducatives Petite Enfance
TOTAL		89 +1+1+7 98	88 88	3 3	

CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC SUR EMPLOIS PERMANENTS

Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Directeur territorial	A	1	1	0	1 Directeur général adjoint attaché au Pôle Cohésion Sociale et Développement
Attaché territorial	A	5	5	0	1 Directrice juridique 1 Chef de projet TEPOS 1 Chargé de mission TEPOS 1 Responsable service Urbanisme 1 Responsable Habitat
Rédacteur territorial	B	5	4	0	1 Chargé de coopération CTG 1 Conseillère en insertion professionnelle 1 Conseillère socio-administrative 1 Chargée de mission action collective et manager du commerce 1 Animatrice numérique Conseillère socio-administrative
Adjoint Administratif	C	1	1	0	1 Assistant de gestion administrative service urbanisme
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur territorial	A	2-1	2	0	1 Chargée de mission Natura 2000 1 Technicienne Rivière
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	1 Technicien Habitat
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	0	1 Technicien Habitat
Technicien Territorial	B	1	1	0	1 Technicien Rivières
Agent de maitrise	C	4	3	0	1 Encadrant Voirie 1 Chef d'équipe Voirie 1 Mécanicien
Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	2	1+1	0	1 Chef d'équipe Voirie +1 agent polyvalent du patrimoine
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	0	2 Agents d'exploitation Voirie
Adjoint technique	C	5	5	0	4 Agents d'exploitation Voirie 1 Agent polyvalent du patrimoine
FILIERE CULTURELLE					
Assistant d'enseignement artistique	B	8	8	6	8 Enseignants EMD
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	1	1 Enseignant EMD

FILIERE ANIMATION					
Adjoint d'animation	C	13	13	9	13 animateurs
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Cadre de santé paramédical	A	1	0	0	
Infirmier en soins généraux	A	1		1	
Educateur de jeunes enfants	A	2	2	0	1 Directrice de Multi Accueil 1 Animatrice RAM
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	2	1	0	1 Auxiliaire de puériculture
Agent social principal 2ème classe	C	1	1	0	1 Assistante Petite Enfance
Agent social	C	5	3	1	3 Assistantes Petite Enfance
TOTAL		65 -1	56 +1	18	
		64	57	18	
CONTRACTUELS DE DROIT PRIVE -CONTRATS AIDES					
Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
Contrats d'accompagnement dans l'emploi	/	0	0	0	
TOTAL GENERAL		162	145	18	

► **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération, et notamment de signer les contrats d'engagements des agents contractuels dans les conditions exposées préalablement.

► **De prévoir** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois et de les inscrire au budget d'Albret Communauté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
 Président

Jean-Louis Molinié
 Secrétaire de séance







Publication le : - 2 AVR. 2024